

VISITE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

SOLLACARO - Village

060920284001

REFERENCES DU RAPPORT			
Finalité de la visite	Visite avec analyses	Date	09/09/2021
Rédaction	Laurent GIUDICELLI	Date	28/09/2021
Techniciens SATESE	Laurent GIUDICELLI ; Marie-Antoinette VINCENTI-BICCHICHI	Météo - Jour de la visite	Pluvieux
		Météo - Jour(s) précédent(s)	Beau
Personne(s) rencontrée(s)	M.TRAMONI Félicien (Responsable projets auprès de la Communauté de Communes Sartenais Valinco et du Taravo); Mme. ZANONE Giulia (Maître d'œuvre BET Pozzo Di Borgo chargé de la réhabilitation de la station d'épuration); M. FOUILLERON Jacques (Société HYDRELEC); M. CESARI Jules (Entreprise maçonnerie CESARI); M. BLONDIAU David (Société KYRNOLIA)		
DESCRIPTIF GENERAL DE LA STATION			
Type d'épuration	Boues activées	Mise en service	01/01/1985
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Sartenais-Valinco-Taravo	Constructeur	CSA
Exploitant	KYRNOLIA/CEO	Capacité (EH)	1000
Milieu récepteur	Ruisseau de Candoli	Capacité (kg de DBO ₅ /j)	60
Code ouvrage	060920284001	Capacité (m ³ /j)	150
Communes raccordées	SOLLACARO		

Réseau	<p>Une visite effectuée par le Service des Equipements Ruraux (SER) de la DDAF en 2008 avait mis en évidence une seule intrusion d'eau claire parasite permanente dans le secteur du hameau de Calvese, qui serait probablement due à une fontaine.</p> <p>Durant l'hiver 2015, des tests à la fumée ont été réalisés dans le village. Le rapport du schéma directeur d'assainissement a été rédigé par le bureau d'études CETA Environnement mais le SATESE n'en a pas été destinataire.</p>
Entrée	Ce jour, l'effluent en entrée station était caractéristique d'un effluent de type domestique.
Poste de relevage	Absence de poste de relèvement.
Prétraitements	Présence d'un dégrilleur droit automatique avec entrefer à vérifier et d'une grille statique (en cas de by-pass) d'entrefer 4,5 cm (qui va être remplacée); d'un dessableur statique avec deux canaux dessableurs en parallèle et d'un dégraisseur statique.
Biologique	Station équipée d'un bassin d'aération et d'un clarificateur raclé.
Clarificateur	Des travaux de réhabilitation ont eu lieu sur cet ouvrage au second semestre 2021 et désormais le clarificateur est équipé d'une racle de fond mais aussi d'une racle de surface qui évacue vers un poste de reprise des flottants. Le poste refoule en direction d'un des lits de séchage.
Boues	<p>Les boues doivent régulièrement être évacuées via le poste de recirculation/extraction en direction des lits de séchage.</p> <p>Avant de procéder à une extraction des boues vers les lits de séchage, arrêter durant au moins deux heures la recirculation afin de concentrer les boues.</p> <p>Un lit de séchage mesure environ 7 m sur 5 m soit une surface unitaire de 35 m²</p> <p>Au regard des précédents bilans 24 H réalisés par le SATESE, celui-ci préconise 230 m³ de boues liquides à évacuer soit 16 soutirages de 20 cm de boues liquides en direction de deux lits de séchage à une siccité moyenne de 10 g/l à répartir à l'année (par exemple un soutirage par mois sur deux lits de janvier à décembre et un soutirage supplémentaire sur deux lits entre juin et septembre).</p> <p>Le débit de la pompe d'extraction étant d'environ 20 m³/h, un soutirage de boues sur deux lits de séchage devrait théoriquement durer environ 45 minutes.</p> <p>Le SATESE préconise également de placer des réglets ou de faire des marques tous les 10 cm sur les parois intérieures des lits de séchage.</p> <p>Enfin le SATESE préconise la création d'une plateforme de stockage des boues sèches attenante aux lits de séchage d'une surface de 12 m² pour permettre le stockage des boues sur 6 mois avant leur évacuation vers une destination agréée (par exemple plateforme de compostage).</p>

<p>Mesures / Autosurveillance</p>	<p>L'arrêté ministériel du 21/07/2015 demande que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les stations d'épuration entre 500 EH et 1000 EH, un bilan 24 H soit réalisé tous les ans, sur les paramètres pH, débit, température, MES, DBO5, DCO, NH4, NTK, NO2, NO3, Pt - l'exploitant passe sur les ouvrages à une fréquence minimale d'une fois par semaine. <p>Le dernier bilan 24 H a été réalisé par le SATESE de Corse du 03 au 04/08/2016. A priori, un bilan 24 H devrait être réalisé au second semestre 2021 par un bureau d'études et un autre devrait être réalisé par le SATESE durant l'été 2022.</p> <p>S'il n'est pas encore en place, prévoir un cahier d'exploitation. Quid du cahier de vie ?</p>
<p>Milieu naturel</p>	<p>L'effluent traité est rejeté dans le ruisseau de Candoli. Le point de rejet n'est pas observable car il est recouvert par un roncier.</p>

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé mais le SATESE ne l'a toujours pas à disposition.
Le SATESE souhaiterait en disposer notamment pour affiner les soutirages de boues à réaliser annuellement en direction des lits de séchage.

Le reprofilage de la route en terre a été réalisé et il est désormais plus facile d'accéder à la station d'épuration en véhicule utilitaire.

Des travaux de remise en état et d'amélioration de la station ont débuté sur la station d'épuration au premier semestre 2021 et ont été finalisés en août avec :

- mise en place d'un dégrilleur droit automatique,
- remplacement du caillebotis du bassin d'aération,
- remplacement de la lame du dégazeur,
- remplacement du pont racleur de fond du clarificateur par un pont racleur de fond et de surface,
- mise en place d'un poste de reprise des flottants du clarificateur qui les évacue vers un des lits de séchage (le plus proche du poste),
- remplacement des deux pompes d'extraction/recirculation (pompe de débit unitaire 20,4 m³/h),
- réhabilitation des quatre lits de séchage,
- mise en place de deux canaux de comptage (un pour le by-pass après dégrillage en cas de travaux importants à réaliser sur la station mais non équipé de mesure de débit, un pour le comptage de l'effluent en sortie station équipé d'un débitmètre à ultra-son avec afficheur placé au niveau du local technique).

La visite réalisée ce jour a consisté en une validation des dispositifs d'autosurveillance (canaux de comptage du by-pass et du canal de comptage en sortie station) qui fait l'objet d'un rapport annexe et d'une visite d'assistance avec analyses objet du présent rapport.

De cette visite ressortent les points suivants :

- un suintement au niveau du dernier regard avant dégrilleur (photos N°1 à N°3),
- un suintement en sortie du dégrilleur automatique (photo N°4),
- le niveau dans le bassin d'aération est trop haut et lorsque la turbine déclenche des projections peuvent se produire au dehors du muret. Par ailleurs, il y a un risque qu'une partie de l'effluent ne retourne dans le poste d'évacuation des eaux d'égoutture des lits de séchage (cf. photos N°5 à N°9),

Le niveau est à abaisser en jouant sur la lame du dégazeur en faisant de sorte que la turbine ne soit pas dénoyée.

- des murets des lits de séchage des boues sont à reprendre car toujours fissurés (cf. photos N°11 à N°12).

A noter (cf. mail du 02/10/21 de la société HYDRELEC joint en fin de la présente fiche de visite) que la majorité des travaux ont réalisés dans la foulée de cette visite.

Le SATESE conseille toujours :

- la création d'une plateforme de stockage des boues sèches attenante aux lits de séchage des boues à dimensionner à 12 m² pour permettre le stockage de boues sur 6 mois avant leur évacuation vers une destination agréée (par exemple plateforme de compostage).

La quantité de matières sèches à évacuer annuellement est estimée par le SATESE à 2,3 tonnes. Pour une siccité des boues entre 25% et 30 % cela représente environ 2 tonnes de boues humides à évacuer par semestre.

- l'aménagement de la route en terre permettant l'accès à la station car la remontée est difficile notamment au niveau de plusieurs tournants. L'idéal serait de la réaliser en dur pour permettre également l'évacuation des boues 2 fois par an vers une destination agréée.

Ce jour, il a été effectué une relève des index des différents équipements électromécaniques de la station d'épuration :

09/09/21

- Turbine d'aération : 40872,64 h
- Pompe recirculation : 13888,74 h
- Pompe extraction : 48,92 h
- Pompe poste toutes eaux : 7051,43 h
- Pont racleur : 66526,75 h

Index EDF de la station: 54928 kW

Au regard des observations réalisées ce jour et des bilans 24 H dont il dispose, le SATESE préconise les réglages suivants (cf. corps du rapport) :

- une diminution des réglages de l'aération (passer de 10H30 par jour à 8 H00 par jour soit 20 min de marche pour 40 min d'arrêt par heure sur 24 H).
- une diminution de la recirculation (passer de 7H20 à 4H00 par jour soit 10 min de marche pour 50 min d'arrêt par heure sur 24 H).

Le Technicien du Service d'Assistance Technique à
l'Exploitation des Stations d'Épuration,

Laurent GIUDICELLI

La responsable du Service d'Assistance Technique à
l'Exploitation des Stations d'Épuration,



Marilyne FERLAY

Prétraitements

Dégrilleur vertical automatique			
Etat	Etat satisfaisant	Commentaires	<p>Une échelle permet maintenant d'accéder facilement à l'ouvrage de dégrillage.</p> <p>Le dégrilleur automatique est fonctionnel et déclenche sur horloge. A priori, il n'y pas d'index horaire indiquant le temps de fonctionnement de l'équipement (à confirmer lors d'une prochaine visite).</p> <p>Les déchets dégrillés sont ensuite évacués par une vis sans fin et compactés avant de tomber dans un sac en plastique renforcé. L'évacuation des eaux d'égoutture des déchets dégrillés s'effectue en amont des canaux dessableur.</p>
Dessableur statique			
Etat	Etat satisfaisant	Commentaires	<p>Présence de sable qui est régulièrement évacué à la pelle au pied de l'ouvrage.</p> <p>Tenir un cahier d'exploitation dans lequel est indiquée l'intervention d'évacuation des sables et la quantité approximative de sable évacuée (en kg) lors de chaque intervention.</p>
Dégrossisseur statique			
Etat	Curage à réaliser	Commentaires	<p>Présence de boues et de graisses à la surface. Cet ouvrage ne peut pas être curé manuellement, il faut donc faire intervenir régulièrement un camion hydro-cureur. Il est prévu qu'un camion intervienne prochainement.</p> <p>Tenir un cahier d'exploitation sur la station d'épuration sur lequel seront indiquées les interventions annuelles.</p>

Bassin d'aération

Bassin d'aération à turbines				Etat	Bon fonctionnement du système d'aération		
Concentration en g/l		Tests de décantation 1		Indice de mohlman (ml / g)	Tests de décantation 2		Indice de boue (ml / g)
MS	MVS	Dilution	ml / l		Dilution	ml / l	
1,6		1	300	187,5			
Réglage de l'aération				<p>Le point principal concerne le niveau du bassin d'aération qui est actuellement trop haut d'environ 2 à 3 cm.</p> <p>Il faut reprofiler la lame déversante du dégazeur pour faire baisser légèrement le niveau dans le bassin d'aération de sorte à ce que la partie supérieure de la turbine d'aération soit au niveau de la surface du miroir.</p> <p>Actuellement la turbine est noyée et le brassage n'est pas efficient.</p> <p>Par ailleurs cela entraine des vagues dans le bassin qui lorsqu'elles cassent contre la paroi de l'ouvrage entraînent des projections d'effluent hors du bassin.</p> <p>Les réglages de la turbine d'aération sont les suivants de minuit à minuit : 40 min marche - 80 min d'arrêt - 40 min marche - 70 min d'arrêt - 50 min marche - 80 min d'arrêt - 60 min marche - 50 min d'arrêt - 60 min marche - 80 min d'arrêt - 40 min marche - 50 min d'arrêt - 80 min marche - 60 min arrêt - 60 min marche - 80 min d'arrêt - 60 min marche - 60 min d'arrêt - 60 min marche - 60 min d'arrêt - 40 min marche - 80 min d'arrêt - 40 min marche - 80 min d'arrêt soit 10 H 30 d'aération par jour.</p> <p>En période hivernale (octobre à mai) passer à 8 H d'aération par jour : 20 min de marche pour 40 min d'arrêt par heure.</p> <p>Ce jour et après 20 min d'aération, la concentration en oxygène dissous dans le bassin d'aération était de 2,6 mg/l.</p> <p>Après 15 min d'arrêt d'aération, la concentration en oxygène dissous dans le bassin d'aération était de 1,2 mg/l.</p> <p>Les boues dans le bassin d'aération étaient ce jour concentrées à 1,6 g/l en matières sèches.</p> <p>Vérifier régulièrement que la concentration des boues en matières sèches dans le bassin d'aération soit comprise entre 3 et 5 g/l.</p> <p>En deçà de 3 g/l ne pas lancer un soutirage de boues en direction des lits de séchage. Au-delà relancer un soutirage de boues.</p> <p>Toutefois le SATESE préconise plutôt un soutirage régulier de boues comme décrit en page 2 "boues" et dans le chapitre "traitement des boues".</p> <p>A noter que lors du test du V30 (décantation des boues), le surnageant était légèrement turbide.</p> <p>Une meilleure concentration des boues dans le bassin d'aération (entre 3 et 5 g/l), une diminution des réglages de l'aération (passer de 10H30 par jour à 8 H00 par jour) ainsi qu'une diminution de la recirculation (passer de 7H20 à 4H00) devraient permettre d'améliorer cette légère turbidité tout en gardant de bons résultats d'analyses en sortie station.</p>			

Clarificateur

Clarificateur raclé - de fond et de surface		Etat		Rien de particulier à signaler	
	Pointe - Nominal	Pointe - Fonctionnement	Moyenne - Fonctionnement	Disque de Secchi (cm)	
Vitesse ascensionnelle (m/h)	0,63				
Temps de séjour (h)	3,03			80	
Prof. voile de boue (cm)	Réglage				
Non réalisé	<p>Le pont raclé a été intégralement remplacé.</p> <p>Désormais en plus de la racle de fond, il est équipé d'une racle de surface qui permet d'évacuer les flottants (et notamment les nombreuses lentilles d'eau qui avaient pu être observées lors des précédentes visites du SATESE) vers un poste de reprise des flottants.</p> <p>Ce poste refoule sur le lit de séchage des boues le plus proche.</p> <p>La pompe de recirculation des boues a un débit d'environ 20 m³/h.</p> <p>La pompe de recirculation déclenche 0H10 à 0H20; de 1H10 à 1H20; de 2H30 à 2H50; de 3H50 à 4H10; de 5H30 à 6H20; de 6H50 à 7H10; de 8H10 à 8H20; de 08H50 à 9H00; de 9H30 à 9H40; de 10H à 10H40; de 11H20 à 11H30; de 11H50 à 12H30; de 13H10 à 13H50; de 14H50 à 15H30; de 16H à 16H50; de 18H20 à 18H30; de 19H20 à 19H30; de 20H50 à 23H; de 22H10 à 22H20; de 23H10 à 23H20 soit 7H20 min de recirculation par jour.</p> <p>Au regard des derniers bilans 24 H dont dispose le SATESE (réalisés du 4 au 5 août 2010 et du 3 au 4 août 2016) et par rapport au débit arrivé sur la station durant ces mesures (environ 60 m³), le SATESE préconise de diminuer les réglages de la recirculation à 4 heures par jour (10 min de marche pour 50 min d'arrêt par heure sur 24 H).</p> <p>Ce jour la lisibilité du disque de Secchi était de 80 cm.</p>				

Traitement des boues

Devenir des boues

Les boues doivent régulièrement être évacuées via le poste de recirculation/extraction en direction des lits de séchage.

Avant de procéder à une extraction des boues vers les lits de séchage, arrêter durant aux moins deux heures la recirculation afin de concentrer les boues.

Un lit de séchage mesure environ 7 m sur 5 m soit une surface unitaire de 35 m².

Au regard des précédents bilans 24 H réalisés par le SATESE, celui-ci préconise 230 m³ de boues liquides à évacuer soit 16 soutirages de 20 cm de boues liquides en direction de deux lits de séchage à une siccité moyenne de 10 g/l à répartir à l'année (par exemple un soutirage par mois sur deux lits de janvier à décembre et un soutirage supplémentaire sur deux lits entre juin et septembre).

Le débit de la pompe d'extraction étant d'environ 20 m³/h, un soutirage de boues sur deux lits de séchage devrait théoriquement durer environ 45 minutes (soit 22 minutes par lit).

Le SATESE préconise également de placer des réglets ou de faire des marques tous les 10 cm sur les parois intérieures des lits de séchage.

Enfin le SATESE préconise la création d'une plateforme de stockage des boues sèches attenante aux lits de séchage d'une surface de 12 m² pour permettre le stockage des boues sur 6 mois avant leur évacuation vers une destination agréée (par exemple plateforme de compostage).

Les eaux d'égoutture des lits de séchage retourne via un poste de refoulement (appelé poste toutes eaux) dans le bassin d'aération.

On notera la présence importante de moustiques lorsqu'on soulève le capotage du poste.

Ce jour l'index horaire du poste toutes eaux indiquait : 7051,43 h.

Analyses et tests

Analyses					Commentaires
Paramètre	Entrée (mg/l)	Sortie (mg/l)	Rendement (%)	Bypass (mg/l)	<p>Prélèvements réalisés en entrée station (à l'arrivée de l'effluent dans le dégrilleur statique) à 11H20 et en sortie station (au niveau du canal de comptage de l'effluent traité) à 11H30.</p> <p>Selon les critères du SATESE, pour le type de filière concerné et du point de vue de la dégradation de la pollution organique, la qualité de l'effluent épuré est très bonne.</p> <p>A titre indicatif, la qualité de l'épuration serait conforme à la réglementation en vigueur.</p>
			Concentration		
DBO5	340	1,4	99,6		
DCO	715	42	94,1		
MES	276,7	10,2	96,3		
NH4 ⁺		1,2			
NO3 ⁻		8,48			
NO2 ⁻		0,19			
NTK	76,4	2,2	97,1		
PT	9,59	6,16	35,8		
O2 Dissous		5,7			
pH	7,9	7			
T °C		20,2			
Cond. µs/cm		844			

Les photos N°1 à N°12 concernent les points principaux observés ce jour et notamment le fait que le niveau dans le bassin d'aération est actuellement trop haut (projection de boues hors du bassin lorsque la turbine se met en marche). Des photos d'anciennes visites sont également jointes pour avoir une idée du niveau qu'il faudrait avoir dans le bassin pour éviter ces désagréments.

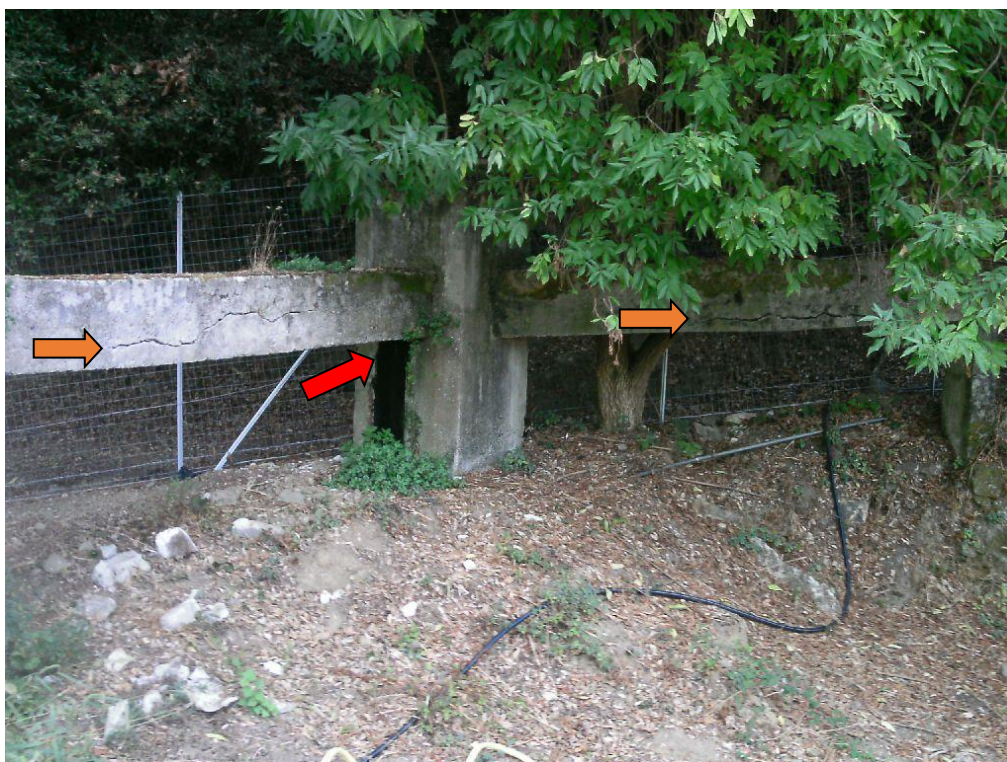


Photo N°1 : Flèche rouge : présence d'un suintement au niveau du dernier regard surélevé avant dégrilleur. Flèches orange : fissures présentes sur le coffrage des conduites amenant l'effluent à la station.



Photo N°2 : Détail et autre fissure signalée.

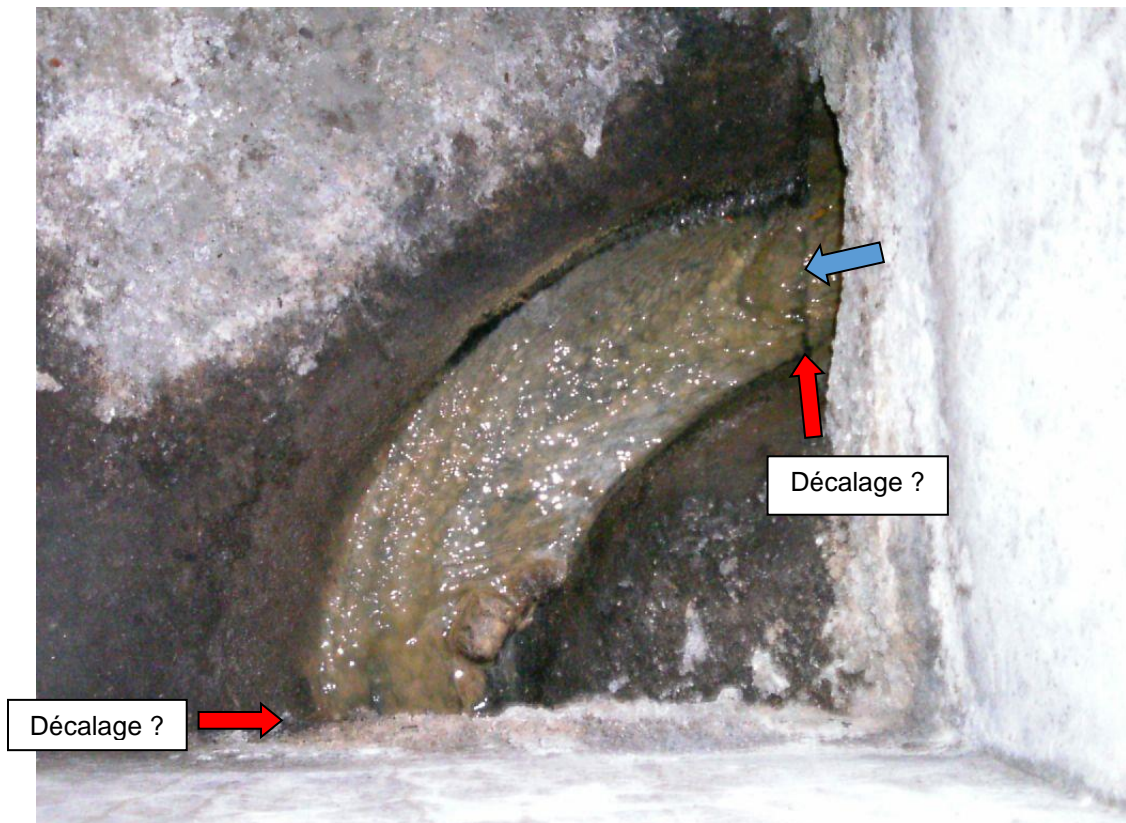


Photo N°3 : Intérieur du regard et sans de l'écoulement. Il est probable que le suintement signalé sur les photos N°1 et N°2 soit dû à un décalage de la conduite amenant l'échantillon au dégrilleur automatique.



Photo N°4 : Suintement en sortie du dégrilleur vers les canaux dessableurs.



Photo N°5 : Refoulement dans le bassin d'aération de la pompe de recirculation. On notera que le niveau du bassin d'aération affleure presque le bas des deux conduites de refoulement (celle au premier plan correspondant au refoulement de la pompe toutes eaux. Photo à comparer avec la photo N°6.



Photo N°6 : Photo prise le 25/06/12 où l'on observe que le niveau est plus bas d'environ 2 à 3 cm.



Photo N°7 : Turbine en fonctionnement ce jour.



Photo N°8 : Turbine en fonctionnement le 25/06/12. Brassage plus efficient car la roue (volute) est moins immergée.



Photo N°9 : Photo prise le 05/05/21 avant que la lame crénelée du dégazeur ne soit remplacée. On voit que le niveau dans le bassin d'aération est au même niveau que la partie supérieure de la volute.



Photo N°10 : Lame crénelée au niveau du dégazeur qu'il faudrait reprofiler pour diminuer le niveau dans le bassin d'aération de 2 à 3 cm environ.



Photo N°11 : Quelques fissures à reprendre...



Photo N°12 : ...et écartements à combler au niveau des lits de séchage qui ont été réhabilités (remplacement des drains et du matériau filtrant).

Photos N°13 à N°32 : Observations des ouvrages et des aménagements réalisés.



Photo N°13 : Accès prétraitements et local technique réalisé



Photo N°14 : Accès au niveau des lits de séchage des boues.



Photo N°15 : Arrivée de l'effluent au niveau du dégrilleur automatique.



Photo N°16 : Dégrilleur droit automatique.



Photo N°17 : Evacuation des déchets dégrillés après compactage.



Photo N°18 : Electrovanne de lavage de la vis sans fin et du compacteur. La flèche violette indique le départ des eaux de lavage de la vis sans fin.



Photo N°19 : Eau de lavage de la vis sans fin et du compacteur au niveau de l'arrivée de l'effluent vers les canaux dessableurs.



Photo N°20 : Détail.



Photo N°21 : Dégraisseur statique avec couche de graisses et de boues remontées à sa surface. Faire intervenir un camion hydro-cureur pour curer l'ouvrage.



Photo N°22 : Pont racleur du clarificateur statique.



Photo N°23 : Poste de refoulement des flottants évacués de la surface du clarificateur par la lame de surface qui a été finalement mise en place. Les flottants sont évacués dans le lit de séchage des boues le plus proche du poste.



Photo N°24 : Système de tiges métalliques en remplacement des poires de niveau qui permet le déclenchement du poste de refoulement lorsque le niveau des tiges est atteint.



Photo N°25 : Lit de séchage sur lequel le poste de reprise des flottants du clarificateur déverse.



Photo N°26 : Conduite d'alimentation des boues vers les lits de séchage et plaques de dispersion dont la surface à l'air un peu petite.



Photo N°27 : Boues sèches à évacuer des lits et matériau filtrant récemment mis en place à l'intérieur des lits de séchage. Le SATESE conseille de réaliser hors période estivale (de janvier à mai et d'octobre à novembre) un soutirage par mois de boues sur deux lit de séchage en ayant pris soin d'arrêter durant au minimum 2 heures la recirculation (d'après le débit de la pompe d'extraction alimenter chaque lit durant environ 20 à 22 minutes).



Photo N°28 : V30 réaliser sans dilution : 320 ml avec concentration des boues en matières sèches à 1,6 g/l. Surnageant légèrement trouble.



Photo N°29 : Poste toutes eaux = poste de refoulement des eaux d'égoutture des lits de séchage vers le bassin d'aération.



Photo N°30 : Potence permettant de sortir la pompe de refoulement des eaux d'égoutture.



Photo N°31 : Ancien dégrilleur et panier dégrilleur à évacuer du site de la station.



Photo N°32 : Ancienne goutte de reprise de l'effluent du clarificateur qui devrait être évacuée.

RE: Re CCSVT: Visites step SOLLACARO SATESE : demande de renseignement

HYDRELEC <entreprise@hydrelec.fr>

Sam 02/10/2021 13:41

À : st@sartenaisvalinco.fr <st@sartenaisvalinco.fr>; 'Giulia Zanone' <g.zanone@pozzodiborgo.fr>

Cc : 'direction' <direction@ccsvt.fr>; 'Direction' <direction@sartenaisvalinco.fr>; GIUDICELLI Laurent <l.giudicelli@oehc.corsica>; 'Nadia Susini' <nadia.susini@corse-du-sud.gouv.fr>; 'J Agostini' <j.agostini@pozzodiborgo.fr>; f.retali@hydrelec.fr <f.retali@hydrelec.fr>; 'Jules CESARI' <transbtp-cesari@orange.fr>

Bonjour,

Pour information les prestations suivantes ont été réalisées :

- la lame du dégazeur a été modifiée - le niveau est satisfaisant, il n'y a plus d'éclaboussures hors du bassin
- les couvertures des regards de câbles cassées ont été remplacées par des trappes fonte cimentées
- nous avons essayé de colmater les fuites au ciment prompt, ça devrait aller, nous verrons dans quelques jours. Par contre celle en sortie du dégrilleur ne semble pas venir du scellement mais du tuyau de sortie qui serait fendu à l'intérieur de la traversée de mur – Si ça fuit toujours, ce sera une opération plus compliquée. A voir !
- la dalle de la zone d'autosurveillance près du canal de sortie est terminée
- pour les reprises des lits de séchage, je n'étais pas au courant. Ce sont des plaques préfabriquées, je ne sais pas si les reprises pourront tenir. Je verrai avec M. CESARI qui est chargé de la partie maçonnerie et des abords si c'est faisable.
- la grille by-pass en Inox du dégrilleur a été posée
- Pour le tuyau du by-pass, qui ne sera, normalement, jamais utilisé (Prévu pour comptabiliser les rejets pendant les travaux) il est impossible de monter du tube fonte sur le tuyau (PVC EVAC) existant ou sur les vannes PVC. Le tube que nous avons posé est du PVC CR plus rigide et de plus toujours à l'ombre (pas de risque de dégradation par le soleil). D'ailleurs, tous les autres tubes apparents de la STEP sont en PVC.
- Le bilan 24h a été réalisé et nous aurons les résultats du laboratoire sous quinzaine.
- Les éléments de l'ancien clarificateur seront enlevés prochainement.
- Le nettoyage des abords sera aussi réalisé.
- Pour ce qui concerne les bassins, nous ferons un nettoyage au karcher des zones salies. Tout le GC ne pourra pas être décapé (traces noircies). Nous n'avons pas le matériel pour et rien n'était prévu à ce sujet. C'est une opération que nous pourrions éventuellement sous traiter à une entreprise spécialisée si la Collectivité à un budget pour le faire.

Nous vous ferons parvenir le bilan 24h dès réception.

Nous restons à votre disposition.

Cordialement.

J.FOULLERON

De : st@sartenaisvalinco.fr [mailto:st@sartenaisvalinco.fr]**Envoyé :** vendredi 1 octobre 2021 12:03**À :** entreprise@hydrelec.fr; Giulia Zanone**Cc :** direction; Direction; GIUDICELLI Laurent; Nadia Susini; J Agostini**Objet :** Re: Re CCSVT: Visites step SOLLACARO SATESE : demande de renseignement

Bonjour Jacques,

J'espère que vous avez pu réaliser les finitions comme vous nous l'avez annoncer, nous sommes sur un projet bien réalisé et en parfaite coordination avec services de l'état et les recommandation du SATESE.

J'espère que les fuites au niveau du dégrilleur et amont ont pu être colmatées comme convenu lors de notre dernière

réunion, ainsi qu'une légère reprise du GC des lit de sechages (petites cassures à reprendre).

Nous attendons donc le retour du bilan 24h00, et la date de la prochaine réunion qui se doit de nous être fournie par le MOE.

NB: il y avait les anciens éléments du clarif à retirer sur site + un passage Karcher précis de la step pour netToyage complet de tous les GC (pour peinture possible).

Une question reste en suspend, comme Giulia a pu le dire, allez-vous passer sur des tuyaux inox aériens en sortie de dégrilleur?? La CCSVT souhaite pouvoir bénéficier d'éléments conventionnels en aériens, à voir donc avec la MOE (Giulia) et nous faire un retour.

Bien cordialement.

Félicien TRAMONI

Ingénieur auprès de la CCSVT

Responsable Projets :

- **GEMAPI;**
- **ASSAINISSEMENT;**
- **AEP;**
- **DECHETS;**

Communauté de Communes du Sartenais Valinco Tararo (CCSVT)

Maison des Douaniers

Avenue Napoléon III

20 110 PROPRIANO

Tel: 06.15.64.93.60

Mail: st@sartenaisvalinco.fr

Le 29.09.2021 18:30, HYDRELEC a écrit :

Bonsoir Félicien,

On sera demain à la STEP de Sollacaro pour descendre le niveau du bassin d'aération de 4cm selon la préconisation du MO, poser les capots des regards de câbles et régler les quelques points encore en suspens.

Normalement le bilan 24h a été fait lundi dernier par CETA environnement. Nous attendons les résultats.

Le cahier de vie est la rédaction, il sera bientôt terminé.

Bien cordialement.

Jacques FOUILLERON

De : st@sartenaisvalinco.fr [<mailto:st@sartenaisvalinco.fr>]

Envoyé : mercredi 29 septembre 2021 17:50

À : entreprise@hydrelec.fr